

Arrêté portant sur la création de la commission pédagogique d'examen des candidatures en vue de la réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers une des formations de la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie, Sorbonne Université

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 12 janvier 2023 et du Conseil d'Administration du 12 janvier 2023 fixant les capacités d'accueil en première année de Licence ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Médecine et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1

La commission d'examen des vœux de **réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie enseignement à distance au second semestre 2023/2024** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2023/2024 :

Président de la commission

Sophie NEVEU (PU)

Membres de la commission

Agnès BEE (MCF)

Jessica VALA (ASI)

Article 2

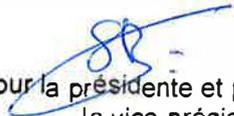
Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 novembre 2023

La Présidente de Sorbonne Université


Pour la présidente et par délégation
la vice-présidente
formation et vie étudiante

Stéphanie Bonneau